



PROCÈS-VERBAL  
ENTRETIENS DES ACTEURS LOCAUX SUR LES ANCIENS SITES MINIERS DU GARD  
Lundi 27 mars 2017 à 9h45  
Santé publique France  
12, rue du Val d'Osne  
94410 Saint-Maurice

\*\*\*\*\*

*La séance se tient sous la présidence de monsieur Gérard Lasfargues.*

**Membres du comité d'appui :**

M. Gérard **LASFARGUES**, Anses

M. Alain **EPELBOIN**, CNRS, Muséum National d'Histoire Naturelle

Mme Paule **VASSEUR**, Université de Lorraine

Mme Ghislaine **BOUVIER**, Institut de Santé Publique, d'épidémiologie et de développement

**Experts excusés :**

M. Guillaume **CHAUVET**

M. Cyril **FEIDT**

Mme France **LERT**

**Membres de Santé publique France :**

M. Sébastien **DENYS**, Santé publique France, Direction santé /environnement

Mme Clémence **FILLOL**, Santé publique France, Direction santé/environnement

Mme Amandine **COCHET**, Santé publique France, Direction des régions, Cire Occitanie

M. Damien **MOULY**, Santé publique France, Direction des régions, Cire Occitanie

Monsieur Christophe **PERREY**, Santé publique France.

**Parties prenantes auditionnées :**

Dr François **SIMON**, riverain, président ADAMVM

Dr Béatrice **SENEAUD**, ARS Occitanie

M. Philippe **CHARTIER**/Mme Sandrine **ILIOU**, DREAL Occitanie

M. Jean-François **NARBONNE**/M. André **PICOT**, experts société ITC

M. Johnny **BOWIE**, riverain

*La séance est ouverte à 13h30.*

### **Auditions de madame Iliou et de monsieur Chartier**

**M. LASFARGUES** – Bonjour. Merci d’être venus pour répondre à cette audition par le comité d’appui de Santé publique France concernant cette problématique et l’étude d’imprégnation sur les anciens sites miniers du Gard. Dans le cadre de cette étude, nous avons commencé à auditionner un certain nombre d’acteurs locaux qui sont des associations, des médecins, mais aussi des institutions comme l’ARS, la DREAL ou d’autres. Ces auditions se poursuivront certainement dans le cadre d’une prochaine session.

Nous avons prévu que les auditions soient enregistrées, si les personnes en sont d’accord. Nous leur transmettrons le verbatim de leur entretien afin qu’elles puissent le relire, le corriger et le valider. Car les verbatim d’entretiens ont vocation à être mis à disposition en cas de demande *[selon informations communiquées postérieurement par Santé publique France]*.

Par ailleurs, pour l’utilité de notre rapport d’expertise, nous réaliserons une synthèse des auditions de chaque personne. Elle sera de la responsabilité de Santé publique France et du comité d’appui, il ne vous sera donc pas demandé de la valider. Voilà ce que je souhaitais vous préciser d’emblée. Je vais maintenant laisser monsieur Denys vous donner les éléments de l’étude d’imprégnation et de l’objet du groupe et nous nous présenterons ensuite à vous.

**M. DENYS** – Je vais vous rappeler quelques travaux dans lesquels Santé publique France est engagé, même si je pense que vous en avez eu connaissance. Cette étude fait suite à une saisine de l’ARS pour réaliser une étude d’imprégnation au plomb, à l’arsenic et au cadmium sur les populations des sites de Carnoulès et de la Croix-de-Pallières sur la base d’un volontariat. Santé publique France a souhaité, pour se faire aider dans la formulation des recommandations qui devraient émaner à l’issue de cette étude, s’entourer d’un comité scientifique constitué notamment par les experts ici présents. Trois autres experts n’ont pas pu se joindre à nous aujourd’hui : un spécialiste de l’évaluation des risques alimentaires, une épidémiologiste et un spécialiste des statistiques et des plans de sondage.

Santé publique France a pour mission générale la surveillance de l’état de santé des populations et c’est donc l’objet de cette étude d’imprégnation, d’objectiver l’exposition des populations résidentes de la zone à trois contaminants : le plomb, l’arsenic et le cadmium.

Santé publique France est une agence qui a été créée en 2016, issue de la fusion InVS/EPRUS/Inpes. Et de ce fait, les recommandations pourront également porter sur des mesures de prévention dont la mise en œuvre fait partie intégrante des missions de l’Inpes. Des mesures de prévention individuelles qui pourraient être recommandées, car l’étude d’imprégnation n’est pas uniquement vouée à mesurer les contaminants dans les fluides biologiques, mais ces mesures seront également analysées au regard de données de comportement, de consommations alimentaires, ou de mesures environnementales que nous aurons acquises, soit par le biais de questionnaires, soit par le biais de mesures environnementales complémentaires que Géodéris aura pu mettre en œuvre.

### **Tour de table**

**Mme COCHET** – Bonjour, nous nous connaissons.

**Mme FILLOL** – Je travaille pour la Direction santé/environnement de Santé publique France basée à Saint-Maurice et je travaille en appui de la Cire sur ce dossier des sites miniers du Gard.

**M. DENYS** – Je dirige la Direction santé environnement de Santé publique France, basée ici à Saint-Maurice.

**M. LASFARGUES** – Je suis médecin et je travaille à l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

**Mme VASSEUR** – Je suis toxicologue à l'Université de Lorraine et au CNRS.

**Mme BOUVIER** – Je suis épidémiologiste spécialiste de santé, travail, environnement à l'Université de Bordeaux.

**M. EPELBOIN** – Je suis médecin ethnologue au CNRS et au Muséum d'Histoire naturelle. Je suis présent au titre d'une expérience sur les pollutions essentiellement de type saturnine en mettant l'accent sur l'importance du facteur individu, des facteurs d'exposition au sein d'une pollution uniforme.

**M. LASFARGUES** – Je vais vous laisser vous présenter et nous démarrerons ensuite.

**M. CHARTIER** – Bonjour. Je suis de la DREAL Occitanie, je fais partie de la Direction des risques industriels, et suis chef du département sol/sous-sol/ éoliennes.

**Mme ILIOU** – Je travaille à la DREAL Occitanie, au sein de l'unité interdépartementale Gard-Lozère. Je suis plus particulièrement implantée à Nîmes et suis en charge de la subdivision « Industries extractives » pour l'ensemble du département du Gard.

**M. CHARTIER** – Une précision sur l'organisation de la DREAL, je suis du niveau régional, basé à Montpellier et nous avons des unités interdépartementales, basées dans les départements, dont les missions comprennent notamment le sujet qui nous intéresse aujourd'hui. Nous sommes une direction qui dépend du ministère de l'Environnement avec qui nous travaillons en étroite collaboration sur ces sujets. L'interface se fait bien évidemment au niveau régional. Le niveau départemental est donc au plus près du terrain et le niveau régional décline les politiques nationales au niveau des unités départementales et est en interface avec le niveau national. Sur ce sujet, c'est le Bureau du sol et du sous-sol de la Direction générale de la prévention des risques qui est en charge du dossier.

**M. LASFARGUES** – Vous pouvez peut-être commencer par nous donner un certain nombre d'éléments concernant l'historique et le niveau d'implication de la DREAL, sa perception de la situation sur le plan environnemental, sur l'exposition des populations, sur les mesures de gestion engagées.

**M. CHARTIER** – Vous parlez tout particulièrement du site Croix-de-Pallières/Carnoulès ou des sites concernés dans l'ensemble du département du Gard.

**M. LASFARGUES** – Nous parlons des sites miniers du Gard.

**Mme COCHET** – De Carnoulès et La Croix-de-Pallières.

**M. CHARTIER** – C'est bien sur ces deux anciens sites miniers et industriels que porte votre étude et non sur d'autres sites du Gard ?

**M. LASFARGUES** – Oui, sur ces deux sites.

**M. CHARTIER** – Donc voici des éléments sur les deux sites de Saint-Sébastien d'Aigrefeuille et de la Croix-de-Pallières qui se trouvent sur les cinq communes qui ont fait l'objet de votre étude, en se concentrant peut-être davantage dans un premier temps sur le site de La Croix de Pallières.

Concernant notre implication sur le sujet, différentes étapes importantes se sont succédées. Dans les années 2000, une circulaire du ministère de l'Environnement sur les sites présentant des teneurs importantes en plomb avait vocation à concerner a priori davantage les ICPE que les anciens sites miniers. Toutefois, les personnes en charge du sujet à l'époque à la DRIRE Languedoc-Roussillon ont pensé qu'il serait souhaitable de s'intéresser aux anciens sites industriels connexes à l'activité minière et donc une liste de ceux-ci a été établie.

Les sites de Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille et de la Croix-de-Pallières qui sont ceux qui vous intéressent en faisaient partie. Ils n'étaient pas nécessairement classés en tête en termes de priorités et l'une des raisons en était que les personnes qui habitaient sur place avaient déclaré à l'époque – je pense à des personnes logeant dans des habitats de type « caravanes » – ne pas y habiter en permanence.

A la suite de cela, Géodéris a notamment produit une fiche dite « Croix de Pallières » en 2008, une sorte d'état des lieux environnemental sur ces sujets, qui a été porté à connaissance des maires de Saint-Félix et de Thoiras. Tornac ne faisait pas partie du périmètre étudié à cette époque.

Ensuite, dans les années 2010, suite à un certain nombre de remontées d'informations et d'alertes, il a été constaté l'habitat de façon permanente sur le lieu dont je vous parlais précédemment. Dès l'année suivante, le ministère chargé de l'Environnement, la DGPR, a autorisé la DREAL à lancer une étude d'interprétation de l'état des milieux sur le secteur concerné. Etude confiée au BRGM qui l'a lui-même confiée à ICF Environnement.

**Mme ILIOU** – Sachant que cette étude s'inscrit dans la méthodologie applicable en matière de sites et sols pollués établie par la DGPR et orientée Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

**M. CHARTIER** – Le déroulement de l'étude s'est donc fait sur un secteur déterminé par BRGM et ICF. L'étude s'est achevée début 2014 [*rapport additionnel de mars 2014*] après avoir produit un rapport principal et plusieurs rapports complémentaires, avec transmission des résultats aux personnes chez qui des prélèvements ont été réalisés début 2014 et une étude qui a été rendue publique en décembre 2014.

**Mme ILIOU** – Il faut savoir que les maires des trois communes concernées ont été destinataires de l'intégralité de l'étude en avril 2014.

**M. CHARTIER** – La communication s'est faite auprès des personnes directement concernées pour les prélèvements et analyses, puis aux élus et enfin, lors d'une réunion publique en décembre 2014.

**M. LASFARGUES** – Lorsque vous parlez de prélèvements et d'analyses, c'est bien sur le plan environnemental ?

**M. CHARTIER** – Tout à fait. Bien évidemment, notre champ de compétence est l'environnement.

**Mme ILIOU** – Ils ont concerné les sols, les végétaux s’il y avait des cultures et l’eau, s’il y avait des forages privés ou des puits privés utilisés pour la consommation humaine identifiés.

**M. CHARTIER** – Et au-delà des végétaux, aux aliments d’une façon plus large, comme les œufs par exemple.

**Mme ILIOU** – Oui. Nous avons essayé de répondre aux demandes locales. Par exemple, la population de Thoiras qui est placée sur une zone identifiée comme présentant de fortes concentrations en plomb, vit quelque peu en autarcie. Ils ont leurs propres élevages de poules et consomment beaucoup d’œufs. Nous avons donc jugé pertinent de comparer la composition de leurs œufs, à d’autres œufs prélevés à l’extérieur du zonage d’étude ; il n’existe pas de valeurs connues de référence.

**M. LASFARGUE** – Lorsque vous parlez de prélèvements de sols et végétaux, cela concerne également les particuliers ?

**M. CHARTIER** – Oui, nous demandons l’autorisation des particuliers, s’ils acceptent ICF se rend chez eux et nous leur restituons les résultats de leurs(s) analyse(s).

**M. LASFARGUES** – Il n’y pas eu de prélèvements réalisés sur des champignons par exemple, à l’extérieur des propriétés des habitants ?

**Mme ILIOU** – Sur les champignons, cela n’a pas été fait. Sur le thym oui, mais nous disposions des éléments dans le cadre des plantes aromatiques qui avaient déjà été prélevées chez certains particuliers.

**M. CHARTIER** – Je n’ai plus tous les éléments en tête, mais sur le principe, il est possible de procéder à des prélèvements là où cela est jugé pertinent, sous réserve d’obtenir l’accord des propriétaires.

**M. EPELBOIN** – Les prélèvements des sols sont-ils déterminés selon des critères amont/aval, sur un bassin de ruissellement, sur un même terrain, ou bien est-ce réalisé au hasard de façon systématique ?

**Mme ILIOU** - Cela répond à des normes que je ne aurais pas citer, mais il faut une certaine surface, un maillage particulier, tout le protocole est normalisé.

**M. EPELBOIN** – Je comprends. Mais par exemple ces critères de ruissellement ont-ils été pris en compte ?

**Mme ILIOU** – A ma connaissance ils n’ont pas été pris en compte au sein des parcelles.

**M. EPELBOIN** – J’irai encore plus loin, le critère du ruissellement amont-aval et les zones de « tourbillonnage » de vent en intra-domestique ont-ils été pris en compte ?

**Mme ILIOU** – A ce stade, cela n’a pas été fait. Nous nous sommes davantage focalisés sur les sols utilisés pour des vergers ou pour la culture de végétaux.

**M. EPELBOIN** – Avec la précédente intervenante, nous avons fait une différence entre les eaux de robinet et celle de pluie mais, les sources ont-elles été prélevées ? Car je ne pense pas que les gens vont boire l’eau de leur puits, par contre ils iront davantage puiser dans une belle source.

**Mme ILIOU** - Certaines zones de ce territoire, comme Tornac, ne sont pas alimentées en eau de ville. Donc les particuliers boivent l'eau de leur puits. C'est marginal, mais certains le font.

**M. EPELBOIN** – J'insisterai beaucoup sur l'eau de source. Aux Antilles par exemple, il y a une prédilection pour l'eau de source. Les gens puisent jusqu'à 40 litres d'eau par jour. Mais je ne sais pas s'il y a des sources sur la zone.

**M. CHARTIER** – Il en existe quelques-unes. Si je peux me permettre, avant que vous ne poursuiviez vos questions sur le sujet des prélèvements, je me permets de compléter la présentation des études. Il faut ajouter que suite à l'étude d'imprégnation menée par l'ARS, nous avons eu l'information qu'un certain nombre de cas étaient jugés préoccupants par l'ARS, et que ces cas ne se situaient pas tous dans le cadre périmètre de l'étude IEM réalisée par le BRGM et ICF. Nous avons donc demandé côté environnement à Géodéris de procéder à des études complémentaires pour enrichir la connaissance du secteur et aller voir dans ces zones où le BRGM et ICF n'étaient pas allés initialement, jusqu'où allait l'impact des anciennes activités de la mine, ainsi que de l'activité industrielle connexe à la mine sur ce secteur.

**M. LASFARGUES** – Ces études datent de quand ?

**M. CHARTIER** – Les études complémentaires sont en cours, elles ont été déclenchées après avoir eu connaissance des résultats de l'étude d'imprégnation. Effectivement, les prélèvements et analyses demandés par Sp France rentrent dans le cadre de l'intervention de Géodéris.

**M. LASFARGUES** - Par rapport à vos attentes actuelles et aux discussions que vous avez localement avec les différents acteurs, avez-vous des éléments complémentaires à nous communiquer ?

**M. CHARTIER** – Pouvez-vous préciser quels vont être les objectifs de l'étude qui va être menée ? J'ai dans un premier temps compris qu'il s'agissait d'une étude très globale et statistique, mais cela a été exprimé quelque peu de manière différente lundi dernier au COPIL [*présidé par le sous-préfet d'Alès*]. Jusqu'où cela peut-il être directement utile en local ? Est-ce davantage une étude à portée nationale ?

**M. DENYS** – C'est une étude locale et non à portée nationale.

**M. CHARTIER** – Les données sont locales ?

**M. DENYS** – Les données sont locales. Toutefois nous sommes une agence nationale, il existe donc forcément une portée nationale. Mais les conclusions de cette étude sont à destination de la gestion locale du dossier. Nous pourrions ensuite nous inspirer de ce dossier car il est assez emblématique, mais cela méritera réflexion.

Cette étude est à visée populationnelle, à la différence de l'ARS qui avait un objectif de « dépistage » c'est-à-dire de prise en charge individuelle des populations exposées de manière élevée. Nous avons pour ce qui nous concerne, une visée populationnelle. Nous avons pris un échantillon qui présente des biais puisqu'il n'est pas représentatif de la population étant donné que les personnes étaient volontaires. Et nous avons mesuré l'imprégnation de ces populations à l'arsenic, au plomb et au cadmium. Au cours des prélèvements, nous avons adressé aux populations prélevées des questionnaires et nous avons également insisté pour avoir des prélèvements environnementaux afin de pouvoir mettre en relation les imprégnations avec, à la fois les données du questionnaire qui

portaient sur les habitudes de consommation et sur les données de contamination environnementale. Tout cela de manière à pouvoir mettre en regard ces données d'imprégnations et les facteurs d'exposition, que l'on peut également appeler « facteurs de risque », afin de nous aider à identifier des leviers sur lesquels jouer en termes d'exposition pour pouvoir recommander des mesures de prévention individuelle.

L'objectif n'est donc pas la prise en charge individuelle et en aucun cas de faire le lien de cause à effet entre l'état de l'environnement qui est contaminé et une pathologie, puisque les discussions ont fait état de pathologies liées à l'état environnemental du site. Mais dans notre étude, nous n'aurons ni les moyens, ni la puissance statistique pour pouvoir réaliser cela.

**M. LASFARGUES** – Si l'on souhaite réaliser une étude sur les facteurs de risque des pathologies, en particulier environnementaux, il faudra réellement réaliser une étude spécifique de mortalité avec les critères d'épidémiologie classique. Mais je ne suis pas certain que nous puissions avoir la puissance statistique en confinant cette étude aux sites locaux et qu'il ne faille pas réaliser une étude multicentrique sur les sites miniers de façon bien plus générale. C'est un autre type d'étude, dont l'objectif est différent de celle que nous produisons actuellement.

**M. DENYS** – Les résultats sont pour nous nécessairement impactés par la puissance statistique, puisque nous avons des méthodes qui s'adressent à la population. Donc plus le nombre d'individus entrés dans le design est important, plus nous avons de robustesse statistique. Et le nombre de 675 individus sur la zone qui nous concerne, peut être limitant en termes de statistiques.

**M. LASFARGUES** – Ce qui est intéressant, c'est d'avoir des hypothèses sur les déterminants environnementaux d'imprégnation sur des zones plus ou moins contrastées, de façon à ce que les recommandations ou mesures de gestion qui suivront puissent être priorisées sur ces zones.

**M. DENYS** - C'est pourquoi nous avons insisté pour avoir une bonne connaissance de l'environnement local pour pouvoir interpréter nos résultats d'imprégnation le plus efficacement possible et voir s'ils peuvent être rapprochés, à la fois du comportement, des habitudes alimentaires, mais aussi de l'environnement.

**Mme ILIOU** – Dans votre questionnaire, certaines questions se recoupent-elles de façon à vérifier l'honnêteté intellectuelle de la personne interviewée ?

**Mme COCHET** – Il s'agit d'un type d'enquête assez classique, on ne repose pas plusieurs fois les mêmes questions. De plus, je ne comprends pas bien quel intérêt pourraient avoir les personnes interrogées à faire état de faux comportements et si une ou deux le font, étant donné qu'il s'agit d'une analyse populationnelle, je ne pense pas que cela biaise énormément les résultats.

**M. DENYS** – il arrive que certaines questions fassent l'objet de sous-déclaration. Par exemple, si vous demandez à un échantillon de femmes enceintes si elles fument ou boivent, elles seront forcément plus enclines à dire non que oui, même si elles le font.

**M. LASFARGUES** – Il est très important de comprendre que l'interprétation que nous réaliserons le sera au niveau populationnel. D'avoir une interprétation de déterminants à l'échelon individuel pour expliquer les résultats d'une personne, c'est la mission de l'ARS et des médecins locaux, mais ce n'est pas ce que nous ferons.



**M. CHARTIER** – Cela pourrait-il donner des clés pour éclairer l'ARS dans sa prise de décision ? Côté environnement, nous pouvons amener le constat d'une situation présentant des teneurs élevées en tel et tel métal ou métalloïde. Notre expert Géodéris, a commencé à réfléchir à un certain nombre de recommandations : présence de tel ou tel végétal qui serait particulièrement chargé, recouvrir tel ou tel endroit de la propriété lorsqu'il s'agit d'une origine minière anthropique. Cela pourrait-il donner des clés sur le plan sanitaire, pour savoir s'il y a lieu ou non de délocaliser la personne par rapport à son environnement ? Alors, j'imagine que vous allez considérer l'environnement au sens où nous l'entendons côté « autorités en charge de l'environnement », mais aussi de façon plus large par rapport aux habitudes de vie.

**M. EPELBOIN** – Ce que je comprends de la question de madame Iliou c'est : avez-vous prévu dans l'élaboration des questionnaires, soit de reposer la même question, soit d'avoir un indice de validité de la réponse première par le biais d'une autre question ? Ce qui implique effectivement de disposer de questionnaires très élaborés. Je pense que les questionnaires induisent systématiquement des effets et que c'est davantage la partie ouverte, laissée à l'initiative du sondé, qui doit être développée. Donc, comment sont élaborés et validés ces questionnaires ? Notamment s'agissant des aspects psychologiques, des données de déni. C'est de toute façon un problème global en santé publique.

**M. DENYS** – C'est effectivement un problème de questionnaires de santé publique. Les questionnaires ont été élaborés dans le contexte particulier de cette étude de l'ARS, dans un délai quelque peu contraint. Je ne sais pas s'il y avait des questions ouvertes dans le questionnaire. Mais, vraisemblablement, la part ouverte du questionnaire était très restreinte. Nous avons favorisé un questionnaire homogène pour tout le monde qui biaisera forcément la réalité, ce dont nous sommes conscients. De même que la mesure métrologique, qu'elle soit dans un fluide biologique ou dans un environnement, peut être biaisée.

**M. EPELBOIN** – Nous traitons d'un sujet extrêmement chaud avec usages sociaux du malheur – pollution ou autre – qui va d'emblée faire que certaines personnes vont biaiser les résultats. Cela rejoint la discussion que nous avons à table sur une personne très militante, mais qui refuse de se faire prélever, c'est significatif. Et comme nous le disions précédemment également, il est normal que nous ayons face à nous des négationnistes, des « conspirationnistes », des gens qui mentent pour des questions de conflit d'intérêts. C'est normal. Nous ne sommes que des humains. Il faut l'anticiper pour en tenir compte.

**M. LASFARGUES** – il y a tout de même des mesures objectives qui seront associées. L'analyse des prélèvements, l'imprégnation biologique est mise en rapport avec le questionnaire mais également avec des mesures objectives environnementales. Nous verrons si apparaissent des contrastes entre ce que déclarent les gens dans le questionnaire et ce que l'on mesure dans l'environnement.

**M. DENYS** – Par rapport à la question de monsieur Chartier, nous verrons quelles seront les recommandations de gestion sur la partie environnementale. Vous posiez la question de la délocalisation, je ne suis pas certain que nous en arriverons là. Mais je pense que l'intérêt d'intégrer un certain nombre de paramètres, qui peuvent être biaisés je l'entends, mais qui portent sur le comportement, sur les habitudes alimentaires et sur les comportements environnementaux, permettra, en tout cas d'affiner les résultats. Par exemple, les poussières sont un déterminant décrit dans la littérature comme pouvant induire des sur-imprégnations. Donc, si nous affinons le compartiment « poussières », peut-être que nous pourrions nous dire qu'une recherche

complémentaire de leur origine est nécessaire. Cela réorientera alors sur la recherche de sources spécifiques ou vis-à-vis de mesures de prévention vis-à-vis de la population. L'ARS en a déjà adressé un certain nombre, mais cela nous confortera pour mettre en exergue une inquiétude particulière sur tel ou tel compartiment.

**M. CHARTIER** – Quand je parlais de délocalisation de personnes, je ne pensais pas que votre étude permettrait de se positionner, mais pourrait être un outil d'aide pour l'ARS pour qu'elle puisse prendre position sur les cas particuliers que vous évoquez.

**M. LASFARGUES** – Il est certain que nous connaissons les limites des questionnaires.

**M. EPELBOIN** – C'est pourquoi j'estime qu'il est toujours intéressant d'y incorporer une partie ouverte qui, même si elle n'est pas exploitée statistiquement, donne des idées. Cela permet l'aller-retour entre le qualitatif et le quantitatif. Il faut se donner les moyens de réaliser un qualitatif qui contredit les idées pré-arrêtées.

**M. DENYS** – Cette partie avait été recommandée mais n'a finalement pas été retenue.

**M. EPELBOIN** – C'est normal, c'est systématiquement ainsi.

**M. DENYS** - Sur certains autres sites, nous parvenons à le faire.

**Mme ILIOU** – Sans être experte, je peux dire que la psychologie locale est très particulière.

**M. EPELBOIN** – Pourquoi cela ?

**Mme ILIOU** – Car comme vous l'avez déjà souligné, Il y existe des intérêts différents d'une personne à l'autre. Certaines sont lanceuses d'alertes, puis refusent de participer aux investigations, et d'autres véhiculent, pas forcément de manière volontaire, des informations erronées. Elles font part aux autres de leurs propres interprétations et on se retrouve au final assez loin de la réalité.

**M. EPELBOIN** – Oui, des logiques de rumeurs.

**Mme ILIOU** – Tout à fait.

**Mme VASSEUR** - Ceci étant, il s'agit tout de même d'un contexte auquel vous devez être confrontés régulièrement, la gestion des sites pollués. Il existe certainement une base uniforme en termes de réactionnel.

**Mme ILIOU** – En matière de sites et sols pollués, la gestion se fait en théorie dans le contexte d'une ICPE, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, où l'emprise du sol est très réduite.

**Mme VASSEUR** – Je faisais allusion aux autres sites que vous gérez, ceux que vous avez évoqués précédemment.

**Mme ILIOU** – Nous avons l'occasion d'intervenir au sein d'autres anciens sites miniers et industriels du Gard. J'interviens pour ma part depuis 2010 dans le Gard, mais ce site est particulièrement sensible. D'un côté, vous avez les lanceurs d'alertes, d'un autre, des populations qui organisent des rave-party, d'un autre encore, l'ex numéro deux du FMI qui y possède une résidence secondaire, des élus...

**M. CHARTIER** – Il existe un contexte conflictuel d’une ampleur qu’on ne retrouve pas sur d’autres sites. Un autre élément de contexte est que la pollution n’est pas le seul sujet qui concerne l’ensemble de ces personnes. Le fait que les rave-party continuent à se dérouler ou pas, est un sujet en soi. Il n’est pas de notre domaine de compétence, mais c’est un problème majeur pour un certain nombre de personnes habitant dans le secteur et qui du coup, s’intéressent à toutes les problématiques du secteur. Les concentrations plus élevées qu’ailleurs liées à la mine et/ou au milieu naturel, sont l’un des éléments auxquels les personnes peuvent se rattacher dans le contexte local.

**Mme ILIOU** - La géologie locale de ce secteur, notamment pour le site de La Croix de Pallières, est très atypique relativement au reste du département du Gard. Le site est placé sur la faille des Cévennes qui est très particulière et de plus, le sol est très karstique. Il existe des zones de failles, fortement minéralisées.

Et pour parfaire quelque peu la connaissance, pourquoi avons-nous lancé en juillet 2012 l’interprétation de l’état des milieux que monsieur Chartier a évoquée ? En temps normal, cette interprétation aurait dû être faite en ce moment par Géodéris, selon le planning initial. Elle a été réalisée en anticipation avec l’accord de la DGPR, à la suite de conflits de voisinages dus notamment à la problématique de rave-party. Il est important d’avoir cet élément en tête, cela a été fait dans un contexte contraint.

**M. LASFARGUES** – Et quel est le positionnement des acteurs locaux et notamment d’Umicore ? Car il nous a été raconté que d’anciens puits bouchés auraient été dynamités pour y enfouir des déchets de type indéterminé.

**Mme ILIOU** - Cela fait l’objet d’une expertise mandatée au niveau du tribunal administratif. Effectivement, en octobre 2013, un puits situé sur le territoire communal de Saint-Félix-de-Pallières a débourré.

Il y a eu plusieurs exploitations minières et industrielles sur ces territoires. L’activité s’y est arrêtée en 1971. L’arrêt s’est déroulé en application du code minier. Cela a donné lieu à un premier acte en juillet 1999, puis à la renonciation du titre minier en 2004. A partir de ces moments-là, la responsabilité de l’ancien concessionnaire, ne s’applique plus, tout comme la police spéciale que nous pouvions exercer. Et c’est un retour à la police classique du maire et à la responsabilité du propriétaire foncier.

Effectivement un puits a débourré et il se dit de nombreuses choses sur ce puits et d’autres puits. Ce puits est sur le territoire communal de Saint-Félix-de-Pallières et donc sous la responsabilité du maire de cette commune. Il y a eu des échanges entre la municipalité et Umicore qui était prêt à prendre en charge le remblayage de ce puits. C’était clairement sa volonté. Cela allait être réalisé avec un cahier des charges que nous avons validé, bien que c’était hors de notre champ de compétence.

**M. CHARTIER** – Nous n’étions pas dans notre cadre réglementaire, mais avons joué le rôle de conseil, de « facilitateur » entre la mairie et l’ancien exploitant qui allait intervenir sur son ancien site minier et industriel.

**Mme ILIOU** - Au final, la municipalité n’a pas souhaité qu’Umicore réalise les travaux et a choisi la voie du contentieux qui est actuellement en cours.

**M. LASFARGUES** – On nous a par ailleurs parlé d'un rapport IGAS/CGEDD qui faisait état d'un certain nombre de recommandations de gestion et qui comprendrait un plan interministériel de gestion qui serait en cours de réalisation.

**M. CHARTIER** – Il y a deux choses, notamment cette mission CEGDD/IGAS qui est toujours en cours.

**M. LASFARGUES** – Un rapport a été envoyé fin 2016.

**M. CHARTIER** – Il s'agit d'un rapport provisoire. Parallèlement à cela, côté DREAL, nous avons proposé au préfet du Gard un plan d'action à l'été 2016, que nous avons actualisé tout récemment. Mais il n'est que partiel, dans la mesure où il ne prend pas en compte les résultats à venir de l'étude complémentaire de Géodéris en cours.

**Mme VASSEUR** – Est-ce à ce titre qu'il est provisoire ?

**M. CHARTIER** – Le plan d'action comprend un certain nombre d'opérations très concrètes telles que renforcer l'information des tiers en mettant en place des panneaux. Ce sont des choses que nous pouvons commencer, mais que nous allons affiner. S'agissant du positionnement des panneaux, les réflexions sont en cours et leur implantation devrait débuter dans les prochains mois. Ensuite, les études complémentaires de Géodéris permettront peut-être de dire s'il convient de compléter cette implantation de panneaux. C'est la raison pour laquelle je dis que, notamment pour cet exemple, le plan d'action a vocation à évoluer en fonction de l'aboutissement des différentes études complémentaires, notamment pour ce qui nous concerne côté environnement, celles menées par Géodéris.

**M. DENYS** – Ces informations sont-elles disponibles, pourraient-elles nous être communiquées ?

**M. CHARTIER** – Je vais voir avec le préfet du Gard et le sous-préfet d'Alès. Je pense que oui, mais je préfère vérifier.

**M. DENYS** – C'est important que nous ayons une vision globale de l'ensemble des recommandations qui ont déjà été formulées pour ce site, étant donné que nous allons également formuler nos propres recommandations.

**M. CHARTIER** – Je ne sais pas si le plan du préfet est parvenu à la Cire.

**Mme COCHET** - Il s'agit de la feuille de route ?

**M. CHARTIER** – C'est cela.

**Mme COCHET** - J'en ai eu connaissance mais je ne l'ai pas diffusée. Je vous laisse vérifier si cela peut être communiqué aux experts et ensuite, nous transmettre la dernière version le cas échéant.

**M. CHARTIER** – Avez-vous prévu d'échanger avec le préfet du Gard et le sous-préfet d'Alès ? Nous agissons sous leur autorité et le sujet communication qui est un sujet majeur, relève de leur compétence.

**M. DENYS** – Initialement, nous n'avons pas prévu de les rencontrer. Comme vous le dites, en termes d'opération de communication, nous sommes également soumis à l'autorité du préfet.

**M. LASFARGUES** – Il est certain que si les résultats sont amenés à être communiqués localement, cela sera sous l'autorité du préfet.

**M. DENYS** – Sur nos études locales, c'est l'ARS qui pilote la communication.

**M. CHARTIER** – ARS qui échangera nécessairement avec le préfet.

**M. DENYS** – Tout à fait. Je ne sais pas si le comité de suivi souhaite auditionner le préfet.

**M. LASFARGUES** – Nous ne pouvons pas nous permettre d'auditionner le préfet. S'il souhaite venir nous rencontrer, nous sommes à sa disposition.

**M. DENYS** – Nous avons en revanche envisagé ce matin une rencontre avec la DGS et la DGPR.

**M. CHARTIER** – La DGPR me semble être une bonne idée pour compléter. Je ne me positionne pas sur la DGS qui ne relève pas de mon domaine de compétences.

**M. LASFARGUES** - Pourriez-vous nous fournir le nom des personnes de la DGPR avec qui vous êtes en contact ?

**M. CHARTIER** – Le chef du bureau du sol et du sous-sol est Aurélien Gay.

**M. LASFARGUES** – Avez-vous des éléments complémentaires que vous souhaiteriez nous apporter ou des propositions de personnes que vous souhaiteriez que nous recevions ?

**Mme ILIOU** – Avez-vous prévu de rencontrer les élus ?

**M. LASFARGUES** - Nous souhaitons effectivement auditionner des maires de communes concernées. Si vous avez connaissance d'autres élus impliqués que vous jugeriez important que nous rencontrions, n'hésitez pas à nous le dire.

**M. EPELBOIN** – En plus d'autres institutionnels, il faudrait peut-être rencontrer des oppositionnels et des marginaux, au-delà de monsieur Bowie. Il doit y avoir la possibilité de rencontrer des personnes intéressantes.

**Mme BOUVIER** – Peut-être le propriétaire du site qui est lui-même « teuffeur ».

**Mme ILIOU** – C'est un ensemble de personnes qui sont propriétaires du site, il s'agit d'un GFA (Groupement Foncier Agricole).

**M. EPELBOIN** – Peut-être pourrions-nous recevoir ceux qui sont présentés comme amis de José Bové.

**Mme ILIOU** – Il s'agit de la famille Sunt.

**M. EPELBOIN** - Auriez-vous des idées d'autres représentants de la société civile à rencontrer ? Y-a-t-il une association de chasseur, de pêcheurs ?

**Mme ILIOU** – Il y a effectivement des chasseurs qui interviennent sur ces territoires mais je ne connais pas leurs noms.

**M. CHARTIER** – Je n'ai pas précisé en tête le nom des membres de la CSI.

**Mme ILIOU** – Comme le disait madame Cochet, à la CSI qui a été mise en place par le préfet du Gard, un certain nombre d’acteurs locaux y participent, notamment l’association *ADAMVM* dont vous allez je crois auditionner le président tout à l’heure. Il y a également madame Dupart qui est membre du GFA et également de l’association *La mine, espace temporaire d’accueil*. Car le propriétaire foncier est un GFA qui rassemble un certain nombre de personnes dont la famille Sunt. L’association *La mine, espace temporaire d’accueil* est membre de la CSI et y est représentée par madame Sylvie Dupart et par une autre personne.

**M. LASFARGUES** – Nous allons devoir rencontrer les membres de la CSI, car ils risquent autrement de se plaindre que nous avons auditionné certains, et pas d’autres.

**Mme COCHET** – C’est ce que proposait monsieur Delcayrou (*sous-préfet d’Alès*).

**M. CHARTIER** – Le travail de recherche des représentants a été fait au moment de la mise en place de la CSI.

**Mme ILIOU** – Les deux carriers du territoire sont également membres de la CSI du territoire.

**M. EPELBOIN** – Je pensais justement à cela. Pourquoi ne pas essayer d’auditionner les représentants des mines, notamment d’Umicore ?

**M. DENYS** - Je pense qu’il faudrait effectivement les auditionner.

**M. LASFARGUES** – Oui. Mais jouent-ils encore un rôle actuellement ?

**M. EPELBOIN** – Ils répondront certainement que ce n’est pas le cas ou alors uniquement en ce qui concerne leur digue.

**Mme ILIOU** – On appelle vulgairement cela une digue, mais ce n’est pas le terme approprié, c’est en réalité un dépôt de résidus de laverie qui est confiné et dont la gestion est toujours assurée par Umicore qui en est également pour partie le propriétaire foncier.

**M. EPELBOIN** – Si j’ai bien compris, ce type d’auditions que nous réalisons est une première pour Santé publique France.

**M. DENYS** – je n’irai pas jusque-là, mais il est certain que c’est assez nouveau.

**M. EPELBOIN** – Dans ce cas-là, allons jusqu’au bout. C’est un bon modèle de réaction institutionnelle. D’autant que nous avons peu de moyens d’actions sur la source de la pollution.

**M. DENYS** – C’est effectivement très important.

**M. LASFARGUES** – De plus, il est naturel d’avoir auditionné les différentes parties prenantes.

**M. DENYS** – Il faudra donc prévoir de nouvelles rencontres.

**Mme ILIOU** - A quel horizon envisagez-vous de communiquer vos recommandations ?

**M. DENYS** – A la fin 2017, comme nous l’avons annoncé en conférence de presse l’année dernière. Cela n’a pas changé.

**Mme VASSEUR** – J’ai une question tout à fait naïve. Menez-vous un dialogue avec Umicore sur la question ? Car vous êtes leur premier contact.

**M. CHARTIER** – Nous avons effectivement des échanges avec Umicore sur la question, même s’ils n’ont plus de responsabilités, mais nous échangeons avec eux sur la potentielle contribution qu’ils pourraient apporter dans le cadre des suites que nous pourrions donner sur le terrain.

**Mme ILIOU** – Il faut savoir que la société est très soucieuse de son image de marque.

**M. CHARTIER** – C’est exact, tu as raison de le préciser.

**Mme VASSEUR** – Cela semble tout de même logique. Je suis d’accord qu’après exploitation, ils ne sont plus responsables, mais ils sont liés au dossier de toute façon.

**M. CHARTIER** - Vous allez peut-être les rencontrer et ils s’exprimeront sur le sujet. Mais ils ont effectivement le souci de la responsabilité, pas au sens administratif, mais en matière d’accompagnement des éventuelles suites qui pourraient être données.

**M. EPELBOIN** – A condition qu’on les traite avec douceur et respect, car ils semblent avoir tendance à se braquer. Mais dans le cas présent, par rapport à d’autres endroits ou certaines sociétés ont lâché toute emprise sur le terrain, ils sont coincés, notamment à cause de cette digue.

**M. CHARTIER** – Ils sont présents sur le dépôt.

**M. EPELBOIN** – Ils ne peuvent donc pas nier leur implication.

**M. CHARTIER** – Leur implication est locale.

**M. DENYS** – Pourriez-vous nous transmettre les coordonnées des personnes à contacter s’il vous plait ?

**M. CHARTIER** – Oui, tout à fait.

**M. LASFARGUES** – Bien, merci beaucoup d’être venus nous rencontrer.